Marseille le 18 janvier 2018

Déclaration liminaire DP

Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Direction,
Mesdames et Messieurs les élus.

La délégation FGAAC-CFDT débutera cette déclaration en souhaitant à tous les cheminots, à leurs familles et leurs proches une excellente année 2018, bonheur et santé. La bienveillance de nos familles sera d'autant plus importante, puisque cette année les cheminots vont être attaqués de toutes parts…

… Mise à mort de notre monopole permettant la concurrence décidée par la commission européenne, soutenue par l'état Français et plébiscitée par notre conseil régional PACA… *« N'oublions pas que c'est une des conséquences du vote des syndicats CGT et UNSA lors du CESE sur L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs en juillet 2012».*

… Maintien ou non du statut, transfert obligatoire des personnels en cas de perte de marchés, multiples suppressions de postes pour diminuer la facture du TER, aide au développement de nos concurrents par notre direction…

Notre région est déjà desservie comme la loi le permet par un train de la compagnie THELLO entre Milan et Marseille. Le 15 décembre dernier, la SNCF en situation de monopole a donné son accord et ainsi permis au conseil régional de voter la possibilité aux détenteurs d'un abonnement TER d'utiliser le train THELLO avec leur abonnement sur le département des Alpes Maritimes. Une façon pour la concurrence de mettre dans cette région un orteil ***avant d'aller plus en avant en 2019.*** *Pour rappel, la région PACA compte d'ardents défenseurs de l'ouverture à la concurrence (Messieurs ESTROSI et NEGRE pour ne pas les nommer).* ***Nous sommes navrés de constater que notre direction favorise les intérêts de la concurrence au détriment des cheminots alors que rien ne l'y obligeait.***

… Nouvelle attaque des régimes spéciaux des retraites

Changement de service,

Le plan de transport SA2018 est **une réussite**.

Afin d'améliorer les offres de transport, la direction a réussie à supprimer des trains rentables. Tout d'abord les TGV LYRIA Genève – Nice limités désormais à Marseille alors que ces trains étaient lucratifs sur la totalité du trajet. Supprimés pour cause d'irrégularités provoquées par les TER qui précédent les TGV. La direction a réussie à supprimer le train de nuit alors que ce train était subventionné par l'état à 100% de Paris à Briançon. Seule la portion Valence – Nice était à la charge de la SNCF et assurait à elle seule 70% du taux de remplissage de ce train.

La direction a réussie à dégrader les possibilités de transports entre Marseille et Nice avec la suppression des trains TEOZ. Actuellement il n'est plus possible d'arriver à Marseille depuis Nice entre 13h00 et 15h00 et inversement de partir de Marseille vers Nice entre 13h57 et 16h57. Ce

trou béant entre deux trains a pour conséquence, une surfréquentation de voyageurs dans le train 17479, ceux-ci circulant dans les intercirculations afin de pouvoir rentrer chez eux après leur journée de travail. Aurez-vous le bon sens de proposer un train TER entre 13h57 et 16h57 pour absorber une partie des voyageurs ou attendez-vous patiemment que la concurrence s'occupe de prendre les sillons laissés vacants par vos soins ?

Malgré la suppression de trains « Voyage » sur l'axe Marseille – Nice, il est à déplorer depuis le changement de service des retards incessants.

OUI, le SA 2018 est une parfaite réussite… d'un changement de service raté.

Astreinte traction ou Disponibilité sur repos

LA DIRECTION N'EN EST PAS A SA PREMIERE,

Bien avant la signature de l'accord de branche relatif à l'organisation du temps de travail ainsi que de l'accord d'entreprise du GPF, la Direction avait déjà tenté de mettre en place le recours à l'astreinte pour les conducteurs sur d'autres régions.

A chaque reprise, la Direction a trouvé la FGAAC-CFDT en travers de son chemin !
C'est ainsi qu'en 2011, la FGAAC-CFDT avait obtenu le retrait du projet d'Equipes d'Intervention Traction mis en place sur l'ET Sud Aquitaine et sur l'ET Bourgogne Franche-Comté.

En 2016 en PACA, l'Inspection du Travail lors du Comité du Travail du 1er décembre 2016 a jugé que ce dispositif n'était pas réglementaire pour les agents relevant du Titre I du RH0077.

Malgré ces dispositions, courant 2017, la direction a remis le couvert en remettant en place la disponibilité sur repos qui n'est ni plus ni moins que de l'astreinte. Vos représentants ont rencontré de nouveau l'inspection du travail qui a réitéré ses propos de l'époque :

« En cas d'accident, l'agent de conduite est responsable juridiquement ainsi que l'agent ayant commandé le conducteur »

La FGAAC-CFDT juge que c'est un bien grand risque pour couvrir le manque de personnel généré par les choix de nos dirigeants. Dans ces conditions, la FGAAC-CFDT est intervenue une nouvelle fois :

Deux réunions de conciliation dans le cadre de la DCI FGAAC-CFDT et de multiples échanges virulents auront été nécessaires pour amener la Direction à revoir sa copie.

La FGAAC-CFDT obtient le retrait de la disponibilité sur repos en PACA

CSG

La CFDT, en première ligne dans la défense du pouvoir d'achat des cheminots !

Reçue le 10 octobre dernier par le directeur du cabinet de Madame la Ministre Élisabeth Borne, la CFDT avait porté plusieurs revendications, dont la compensation de la hausse de la CSG. Celles-ci se concrétisent aujourd'hui au sein du Groupe public ferroviaire SNCF par des mesures de maintien du pouvoir d'achat pour tous les cheminots, qu'ils soient ou au cadre permanent ou contractuels.

La hausse de la CSG, compensée pour tous les cheminots grâce à l'action de la CFDT

Merci de votre attention